

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n°46

Covid-19 et droit des malades Actualisation des directives anticipées ?

Face à la pandémie dite Covid-19, nous nous interrogeons sur la prise en compte du droit des malades dans les réponses apportées par les dirigeants de la France.

Il semble que certains choix aient été faits, non pas parce qu'ils étaient les plus efficaces mais parce qu'il fallait parer au plus pressé faute de moyens suffisants pour l'accueil des malades et/ou pour la protection des personnels exposés, mais aussi pour limiter la propagation de la maladie.

Le confinement de la population permet de retarder la survenue du pic de besoins en soins intensifs et en respirateurs, ainsi que d'étaler ce pic en sorte que les besoins n'atteignent pas un niveau supérieur aux moyens.

Néanmoins, la décision de ne pas procéder à des tests systématiques (cela signifierait-il qu'on renonce à en produire rapidement en nombre suffisant ?), fait que chaque personne se trouve placée dans une incertitude terrible : en absence de symptôme, on peut quand même être contaminé, donc contagieux, ou bien sain sans risque de transmettre le virus aux autres mais courant le risque de le contracter. Le manque criant de masques a amené les autorités à décider que la priorité pour obtenir des masques se ferait sur le critère 'contaminé' ou 'en contact avec des personnes contaminées'. On vient de voir que ce critère n'est pas opérant ! D'où le confinement imposé qui limite la propagation mais n'empêche pas que des symptômes apparaissent si nous avons pu être en contact avec le virus jusqu'à une quinzaine de jours auparavant. Alors si des symptômes graves apparaissent, que se passera-t-il ?

Il est intéressant de savoir que, à la fin du mois de février, le ministre des solidarités et de la santé a sollicité le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) pour recueillir son avis « concernant les enjeux éthiques liés à la prise en charge des patients atteints de COVID-19 ». Après avoir réuni un groupe de travail 'ad hoc', le Comité Consultatif National d'Éthique a publié, le 13 mars dernier, l'avis que vous pouvez consulter et télécharger sur son site :

<https://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/la-contribution-du-ccne-la-lutte-contre-covid-19-enjeux-ethiques-face-une-pandemie>.

En page 9, cet avis comporte notamment le paragraphe suivant :

« Pour les formes graves, il faut envisager l'éventualité que certains moyens techniques et humains deviennent limitants si la crise épidémique s'accroît de façon majeure. Les ressources telles que les lits de réanimation et leur équipement lourd sont déjà des ressources rares qui risquent de s'avérer insuffisantes si le nombre de formes graves est élevé. Ainsi, lorsque des biens de santé ne peuvent être mis à la disposition de tous du fait de leur rareté, l'équité qui réclame une conduite ajustée aux besoins du sujet se trouve concurrencée par la justice au sens social qui exige l'établissement des priorités, parfois dans de mauvaises conditions et avec des critères toujours contestables : la nécessité d'un « tri » des patients pose alors un questionnement éthique majeur de justice distributive, en l'occurrence pouvant se traduire par un traitement différencié des patients infectés par le COVID-19 et ceux porteurs d'autres pathologies. Ces choix devront toujours être

expliqués et respecter les principes de dignité de la personne et d'équité. Il conviendra aussi d'être vigilant à la continuité de la prise en charge des autres patients. »

Nous nous inquiétons, qu'une fois de plus les politiques, conseillés par des experts, prennent des décisions sans consultation des 'usagers de santé'. De notre point de vue, pour les professionnels de santé qui s'approprient à diriger un malade vers les soins intensifs, la référence doit rester la parole du malade, puis nos directives anticipées et, enfin, la personne de confiance chargée de les faire respecter en cas d'impossibilité à les faire valoir soi-même. Chacune, chacun, peut les actualiser pour faire savoir jusqu'où elle ou il accepte les soins intensifs ou la réanimation et à quel moment, elle ou il y renonce. On peut alors demander d'être soulagé par une sédation... ou, pourquoi pas, une euthanasie. Dans les circonstances actuelles, les 'chances' d'être entendu seraient peut-être maximales, hélas !

Face à des menaces de ce type, l'association italienne 'Libera Uscita' a clairement pris position dans un communiqué à la presse (traduction dans le fichier joint), nous appelons les associations françaises défendant le droit de mourir dans la dignité, à faire de même afin de préserver le droit des malades au libre arbitre, au choix, au moment où ils devraient pouvoir exercer leur ultime liberté.

Le 25 mars 2020

par le Collectif "Pour une Mort Sereine"

Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet

<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortsereine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : contact@pourunemortsereine.org et

pourunemortsereine@gmail.com

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

En 2017, Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"

Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association

"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail :
pourunemortsereine@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine !*"